



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

L'Organisation de Ringuette Boucherville (ORB) exige à chaque parent de lire et signer le « Code d'éthique des parents ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents, l'école et les sports. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation de la ringuette comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants :

1. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les dirigeants, les officiels et officiels hors glace.
2. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié sur et hors de la patinoire, en s'exprimant poliment et en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème. Et ce de façon verbale, non-verbale, physique et virtuelle.
3. Éviter toute violence verbale envers les joueuses et appuyer les efforts déployés en ce sens.
4. Ne jamais oublier que leurs enfants jouent à la ringuette pour leur propre plaisir, pas pour celui de leurs parents.
5. Encourager leurs enfants au respect de la vision de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles de l'équipe.
6. Reconnaître les bonnes performances des joueuses comme celles des joueuses de l'équipe adverse.
7. Aider leurs enfants à chercher à améliorer leurs habiletés et à développer leur esprit sportif, en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
8. Apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
9. Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections.
10. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match.
11. Encourager leurs enfants par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
12. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des joueuses, entraîneurs et dirigeants. Ne jamais s'en servir pour provoquer l'adversaire ou une autre personne en lien avec le sport.
13. Il est strictement interdit de faire part de votre mécontentement à l'entraîneur à la suite d'une pratique ou d'un match. Vous devez signaler votre mécontentement à la personne désignée (gérante) par l'entraîneur en chef en début d'année, s'il y a lieu vous pouvez aussi vous adresser directement au Responsable des entraîneurs.



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

14. Afin de protéger l'intimité de nos joueuses, il est strictement interdit d'utiliser un téléphone cellulaire, un appareil photo ou vidéo dans les chambres. Un cellulaire sera toléré uniquement s'il est destiné à diffuser de la musique. Les parents demeurent responsables des appareils de leurs enfants en tout temps. En cas de mauvaise utilisation, les entraîneurs et gérants pourront procéder :

- À un avertissement verbal
- À la confiscation de l'appareil (remis à la sortie de la chambre)
- À un avertissement écrit
- À la suspension de la joueuse

Je _____, parent de _____, m'engage à respecter le Code d'éthique des parents.

Signature : _____ Date : _____